L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 6 FEVRIER

Législature de la Louisiane.

SENAT.

Séance du 4 février 1876.

Le rapport qui nous a été fourni sur la séance du 4, ayant été incorrect et incomplet, nous le compléterons ici.

Aucun bill amendant la Charte de la Nouvelle-Orléans n'a été passé finalement; il s'agissait d'un bill sur le bureau de police de la ville des Opelousas.

Voici maintenant diverses parties du compte-rendu de la séance qui avaient été omises:

MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Le Sénat reçoit un message du gouverneur qui soumet certains projets d'amendements à la constitution—amendements qui abolissent les cours de paroisse de l'Etat, transfèrent leurs devoirs aux cours de district, définissent leurs juridiction, fixent les salaires des juges de district, réduisent les salaires et abolissent les frais d'une foule de charges officiers créés par la constitution, étendent le pouvoir des greffiers des cours dans certains cas, limitent la durée des sessions et les dépenses annuelles de la législature.

L'adoption de ces amendements amènerait une économie considérable, et de Parvis du gouverneur, l'Etat en profiterait beaucoup.

Le message est accompagné en outre d'un projet de loi qui indique la manière de faire les assessements en Louisiane, crée un bureau d'égalisation et un bureau de révision dans chaque paroisse, fixe les salaires, etc.

Le plan, dit Mr Kellogg, est le même que celui de l'Ohio, de l'Indiana, du Michigan, du New Jersey et d'autres Etats, où l'on en a reconnu la justice et l'efficacité sous le rapport de l'économie. Il n'est pas besoin, ajoute Mr Kellogg, de faire ressortir l'absolue nécessité de changer le système dispendieux et injuste d'asseoir les propriétés et de percevoir la taxe en en Louisiane. Le gouvernor espère que la Législature ne tardera pas à adopter la mesure.

Sur motion de M. Bacon, le bill recommandé par le gouverneur et qui crée un Bureau d'égalisation et un Bureau de révision dans chaque paroisse, est référé au comité de finances.

Sur la proposition de M. Wiltz, la Chambre consent à ce que le greffier de la Chambre communique la résolution pour la destitution du juge Hawkins.

Un rapport favorable avec amendement sur le bill No 39 du Sénat, pour la protection du public contre les chars urbains, est déposé.

M. Anderson présente un bill conférant à l'Hôpital de Charité le pouvoir d'émettre des certificats de médecins. Référé.

Le même présente un bill pour rendre perpétuelle la Charte de la Compagnie d'assurances sur la vie "Louisiana Equitable." Référé.

Est référé également un acte dont le titre emphatique est propre à inspirer des soupçons, et qui nous paraît tout simplement être un bill pour favoriser l'extension du chemin de fer urbain de la Compagnie Carrollton Crescent City.

M. Sypher appelle le rapport du comité sur les émoluments des greffiers de Cour de district à la Nouvelle-Orléans.

Le rapport de la majorité est adopté; le bill approuvé par ce rapport et qui fixe les salaires des greffiers à $5000 par an, est adopté finalement.

Le rapport d'un comité de finances sur le bill relatif au shérif civil propose de réduire de $50,000 à $40,000 le chiffre des recettes, au delà duquel le shérif devra verser à la ville tout ce qu'il reçoit.

M. Ogden dit que, d'après la Constitution l'emploi de shérif est un emploi à émoluments et qu'il importe de la constitutionnalité d'un bill qui fixe un salaire en emploi à salaire fixe. Entrant dans l'examen des dépenses du shérifat, il fait que les salaires des députés sec, s'élèvent à $5,300 par mois, ce qui fait $63,600 et autres à $34,000 par an. Il est donc impossible d'administrer le shérifat avec $40,000 par an. Il est prêt à voter pour un bill qui obligerait le shérif à rapporter au profit de la ville, sans aucun prélèvement, une somme plus petite somme. Il demande le renvoi du bill pour avoir de plus amples informations.

Mr Blackburn est en faveur d'une réduction de moitié sur les émoluments du shérif.

Mr Wharton se prononce en faveur du bill, parce qu'il pense que le shérif peut réduire ses dépenses.

Mr Alexander dit avoir été informé que les recettes du shérifat se sont élevées en 1875 à $250,000.

Mr. Ogden répond que, sans les émoluments résultant des poursuites contre les contribuables arriérés, les recettes du shérifat, l'année dernière, n'auraient pas couvert les dépenses.

Après une discussion prolongée, le bill est passé finalement.

Le Sénat adopte une résolution de M. Barch pour la nomination d'un comité qui sera chargé de faire une enquête sur la ferme des quais de la Nouvelle-Orléans et sur la légalité des Bons dits "Wharfs Improvements Bonds".

Le mémoire du Conseil de ville exposant la situation financière est reçu et l'impression en est ordonnée.

Un bill de M. Grover sur la forme des reçus de coton est référé.

M. Sypher fait quelques observations en réponse à une attaque du *Democrat*.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre entre en séance à midi et quart, et l'appel nominal fait par le greffier constate la présence de 79 membres.

Le Rév. P. Girard-y. de l'église St-Alphonse, fait la prière d'usage.

Mardi il présentera une résolution ordonnant au comité du pénitentiaire de s'informer de la nature du contrat en vertu duquel la compagnie du chemin de fer New-Orleans-Pacific aurait été engagé les détenus du pénitentiaire pour exécuter certains travaux, malgré la défense de la loi qui ne permet pas aux fermiers du pénitentiaire de disposer ainsi des détenus.

Sur la proposition de M. Souer, la Chambre ordonne que le bill du Sénat concernant la police du Sénat soit imprimé le plus tôt possible afin que les représentants puissent en avoir des exemplaires. Plus tard, sur la proposition de M. Kidd, le bill est référé au comité judiciaire.

Le bill de M. Bayley relatif à la quarantaine est pris en considération et passé. Il autorise le Bureau de Santé à laisser arriver dans le port de la Nlle-Orléans des navires venant de ports infectés après les avoir soumis préalablement aux fumigations ordinaires à la station de la quarantaine.

Le bill de M. Ray pour abroger le monopole de la compagnie qui se charge du curage des fosses d'aisance (*Sanitary Excavating Company*) est pris en considération et passé.

D'industrie des vidanges est rendue à la libre concurrence, pourvu que ceux qui l'exercèrent soient munis des appareils nécessaires. Le seul adversaire du bill est M. Murrill; il sait, dit-il, que le monopole dont il s'agit est odieux et a ruiné un grand nombre d'industriels; il sait qu'à la tête du monopole en question est un sénateur qui a fait voter la loi pour son propre bénéfice; mais en fin de compte l'adiaforne regarde pas la législature mais le Conseil de ville.

M. Young, du comité judiciaire, rapporte divers bills. Ceux qui suivent passent sans opposition.

Acte prohibant la conversion de deux millions et demi de bons d'Etat livrés par le gouverneur Warmoth à la compagnie du chemin de fer de Chattanooga; sans que celle-ci ait exécuté la moindre partie des travaux pour lesquels les bons devaient être émis.

Acte pour abroger l'acte d'incorporation de la société de protection des animaux.

Acte portant que la promulgation des lois passées pour les intérêts particuliers et non aux frais de ces derniers.

Acte pour incorporer la ville de Vienna dans la paroisse Jackson.

Acte pour borner les privilèges de taxe à la propriété sur laquelle la taxe est assessée, et pour empêcher qu'ils n'opèrent comme hypothèque générale.

Acte pour restreindre le nombre d'insertions des annonces judiciaires à la Nlle-Orléans, afin de réduire les frais de publication.

Acte portant que les gardiens du port à la Nouvelle-Orléans ne toucheront des honoraires qu'autant que leurs services auront été réclamés.

M. Young, au nom du comité judiciaire, présente un bill pour abolir la Cour de district supérieure de la Nlle Orléans (la cour du juge Hawkins) et pour en transférer les registres à la troisième cour de district. Le bill passe sans discussion et sans opposition.

Le bill de M. Murrell pour incorporer la compagnie de transport par bateaux à vapeur, pris en considération et passé. M. Murrill explique qu'aux époques d'inondation les habitants de sa paroisse, n'ayant point de chemin de fer, sont obligés de faire transporter dans de petits bateaux. Le bill a pour objet de leur permettre d'établir des moyens de communication plus sûrs et plus rapides.

M. Guichard présente une résolution portant que les professeurs des écoles publiques de la Nouvelle-Orléans n'ont pas été payés depuis plusieurs mois, que plusieurs centaines de mille piastres qui étaient destinées au service des dites écoles auraient, selon le bruit public, été détournées de ce but et auraient servi à acquitter d'autres dettes de la ville. Il demande donc qu'un comité soit nommé pour examiner les livres de l'administrateur des finances.

La Chambre vote un bill qui fait du président du Bureau de Santé l'annotateur *ex officio* des naissances, décès et mariages, et qui ordonne que les honoraires reçus pour ce service seront versés dans la caisse du Bureau de Santé pour pourvoir à ses dépenses.

Le bill de M. Wiltz accordant une pension aux vétérans de 1814-15 est pris en considération et passé.

M. Young présente un bill pour encourager l'élève des montons. Référé au comité de l'agriculture.

Sur la proposition de M. Wiltz, la Chambre prend en considération la résolution conjointe votée par le Sénat, laquelle déclare que, vu les bruits qui attribuent l'élection de M. West comme sénateur des Etats-Unis à l'intrigue et à la corruption, il soit nommé un comité des deux Chambres de la Législature pour s'enquérir de l'origine de ces bruits et rechercher s'ils sont ou non fondés.

M. Sartain, républicain de couleur, dit qu'il faisait partie de la législature quand M. West a été élu, mais qu'il n'a pas voté pour ce dernier. Néanmoins il n'a jamais entendu dire que M. West ait eu recours à l'intrigue et à la corruption pour assurer son élection. D'ailleurs, que l'accusation soit ou ne soit pas fondée, il est trop tard pour instituer une enquête, puisque le mandat du sénateur de la Louisiane est sur le point d'expirer.

La résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix de M. Sartain qui se prononce dans la négative.

Par M. Wiltz.—Bill pour mettre fin immédiatement au contrat, qu'on a forcé la ville de la Nouvelle-Orléans d'accepter pour le drainage par la *Mexican Gulf Ship Canal Company* et pour placer le système de drainage sous le contrôle exclusif et absolu du Conseil de Ville.—Référé au comité des affaires de ville.

La Chambre vote le bill qui abroge l'acte réglant la manière de procéder dans les cas de contestation pour des places de juge.

Un bill relatif aux affaires portées en appel devant la Cour Suprême, est pris en considération et passé. Il établit l'ordre dans lequel ces affaires doivent être appelées de préférence.

1. Appels dans les affaires criminelles et dans les affaires civiles où l'Etat figure.

2. Contestation de la constitutionalité ou de la légalité d'une taxe quelconque d'Etat, de municipalité ou de paroisse.

3. Affaires touchant la distribution de fonds appartenant à des successions, quand ces fonds se trouvent entre les mains d'administrateurs, shérifs, receveurs ou autres détenteurs légaux.

4. Affaires touchant la validité des testaments ou dans lesquelles des héritiers demandent à être mis en possession.

5. Affaires pour l'expulsion des locataires pour l'empire de la loi du 15 mars 1855; appels de jugements rendus pour pensions alimentaires, de jugements entre villages acquis aux banques, mais son caractère spécial sera l'escompte d'effets négociables garantis par des reçus livrés pour des marchandises en entrepôt.

Le bill pour amender la charte de la Banque d'Epargnes des Citoyens de manière à permettre aux femmes mariées et aux mineurs d'en retirer leurs dépôts sans être obligés d'y être autorisés par leurs maris ou leurs tuteurs, est pris en considération et passé.

La Chambre s'ajourne.

Trois anciens officiers de la vaillante armée confédérée nous adressent la communication suivante à laquelle nous nous empressons d'ouvrir nos colonnes. Ils se proposent de fonder, avec la coopération des dames de la Nlle-Orléans, une société de bienfaisance mutuelle pour secourir les malheureux estropiés par de graves blessures reçues pendant la guerre de sécession mettent hors d'état de gagner leur vie. Nous ne pouvons qu'applaudir à leur louable entreprise à laquelle, nous n'en doutons pas, sont acquises d'avance les chaleureuses sympathies des Louisianais,

LES "GRIS ET LES BLEUS."

Nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous nous proposons de fonder une association de bienfaisance mutuelle des estropiés de la guerre, soldats de la confédération et soldats de l'Union, sous le titre distinctif de "LES GRIS ET LES BLEUS," association fraternelle et méconnaissant toute différence à l'heure des plus pressants besoins, les blessés de notre dernière et malheureuse guerre.

Une fois organisée, cette association sera mise sous le patronage d'un comité des dames charitables de la Nlle-Orléans et de l'Etat de la Louisiane.

Tous les jours nous rencontrons avec un vif sentiment de douleur, des soldats amputés de la guerre, soldats de la confédération et soldats de l'Union, sous le titre distinctif de "LES GRIS ET LES BLEUS," association fraternelle et méconnaissant toute différence à l'heure des plus pressants besoins, les blessés de notre dernière et malheureuse guerre.

Une fois organisée, cette association sera mise sous le patronage d'un comité des dames charitables de la Nlle-Orléans et de l'Etat de la Louisiane.

Tous les jours nous rencontrons avec un vif sentiment de douleur, des soldats amputés de la guerre, soldats de la confédération et soldats de l'Union, sous le titre distinctif de "LES GRIS ET LES BLEUS," association fraternelle et méconnaissant toute différence à l'heure des plus pressants besoins, les blessés de notre dernière et malheureuse guerre.

A quelque camp qu'ils aient appartenus, nous ne devons voir en eux que des frères que les combats ont mutilés et mis dans l'impossibilité de travailler et de gagner leur pain de chaque jour.

Une fois que l'association dont il s'agit sera organisée, nous comptons sur la générosité des cours louisianais pour arriver à pouvoir ériger un "Pension Orphelins Invalides" (Soldier's Home).

Connaissant nos compatriotes, nous nous adressons en temps et lieu à leur généreosité, afin d'accomplir cette œuvre de charité et de bienfaisance. Tous ceux qui voudront nous prêter assistance n'auront qu'à s'adresser aux membres du comité, comme suit:

MICHEL GEORGE, ex-capitaine, de 11 heures à midi à la 2me Cour de District, ou au No 309, rue Bourgogne, de 6 à 7 heures du soir.

J. B. DUCROS, ex-capitaine, au bureau du shérif civil.

F. C. PASCOE, ex-lieutenant au bureau du shérif civil.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE CY.—On verra dans nos colonnes d'annonces que la Louisiana Equitable Life Insurance Company est prête à payer cinq pour cent sur le stock primitif payé en plein conformément à la charte amendée, à partir du 7 du courant inclusivement.

WORKINGMEN'S BANK.—(Banque des travailleurs). — Cet établissement qui est maintenant dirigé avec une habileté supérieure, vient en pleine possession de la confiance publique, et il en est digne à tous égards. La loyauté de ses opérations, les immenses facilités qu'il offre aux dépositants et les avantages qu'il leur procure, ne sont pas choses très ordinaires et nous voyons, par l'extention des affaires de cette banque, qu'ils lui savent gré de ses efforts et qu'ils les apprécient en pleine connaissance de cause. Aussi regardons-nous dès aujourd'hui son avenir comme assuré. Ce qui le prouve, c'est la hausse qui s'est déclaré à la dernière vente d'actions, hausse qu'on a pu remarquer dans notre bulletin financier. Nous ajoutons à cela qu'elles valent le double de la cote annoncée. Nous en donnons avis aux capitalistes qui cherchent des placements avantageux. On sait qu'en outre de ses opérations ordinaires, la Banque des travailleurs tire sur vingt ou trente villes de France et que ses bureaux sont ouverts tous les soirs pour recevoir les dépôts.

EMPORIUM D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE.—Choisir un piano n'est pas chose facile, le son dépendant en grande partie des dispositions de la salle où il se trouve. Un piano isolé a beaucoup de son, il en a moins quand la salle est remplie de monde, les uns et les autres, et plus encore quand il est placé dans un endroit trop petit. Le seul moyen de mieux s'est de comparer plusieurs instruments les uns à côté des autres et c'est là l'immense avantage qu'offre à l'acheteur l'emporium de M. Louis Grunewald, rue Baronne 14, 16, 18, 20 et 22 où sont réunis, dans les meilleures conditions d'essai, les spécimens des pianos les plus célèbres, adaptés spécialement aux fantaisies de notre climat. Le prix en est très modéré et à défaut de comptant, M. Grunewald annonce qu'il acceptera des versements mensuels.

ENGRAIS.—Les engrais dont nous voulons parler ont eu sujet desquels on lira une annonce dans une autre partie de ce journal, sont composés d'éléments chimiques et produisent des effets extraordinaires pour la fertilisation du sol. Il y en a de plusieurs sortes. L'engrais No. 1 est pour la canne à sucre et les vergers; le No. 2 est pour le coton. Il en est même une espèce composée de Super Phosphate pur qui est au-dessus de tous les autres et qui coute $65 pour un sac de 200 livres. Nous recommandons ces engrais aux planteurs, aux jardiniers et aux cultivateurs en général. Il faut que la terre se repose ou se répare. Il faut aussi qu'on n'y mette pas toujours les mêmes plants. Avec les engrais chimiques, on peut faire produire à la même terre des centaines de récoltes sans intermittences et les mêmes récoltes sans changement de semences ou de plants. Bureau, rue Peters 37, entre les rues Bienville et Douane.

ASSESSMENT 220 221 et 222.—Voyez à la colonne des notices spéciales, la mort de David Bibby, A. W. Millar et H. J. Agnew. Appels au Bureau de la "Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association" de la Louisiane, rue du Camp No. 19.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE QUE L'ON DIT.

La situation politique.

Il est évident pour tous ceux qui observent notre situation politique depuis quelques jours, qu'il y a de l'orage dans l'air et qu'une crise est imminente.

La majorité des membres conservateurs de la Chambre, qui a soscrit à l'ajustement Wheeler, croyait bien certainement que l'Etat en bénéficierait, car elle espérait que le Sénat radical, engagé comme la Chambre par les termes du compromis, ferait la moitié du chemin pour entrer dans la voie des réformes. Mais ces membres conservateurs comptaient sans la mauvaise foi insigne des radicaux du Sénat; car ceux-ci ont seuls gagné à l'ajustement, puisque les démocrates de la Chambre s'engageaient à ne pas troubler le gouvernement Kellogg, tant que ce gouvernement ne donnerait pas lieu à de nouvelles plaintes, ne se sont plus occupés de remplir leur part du contrat, dès qu'ils ont considéré que leur but était atteint.

La condition *sine qua non* du compromis Wheeler était, que le Sénat consentirait à certaines réformes indispensables, qui émaneraient de la Chambre basse et qui auraient besoin de la confirmation de la Chambre haute pour devenir effectives. Cet engagement a été reconnu comme un fait accompli, une session extraordinaire de la Législature a été convoquée, avec l'entendement, que plusieurs bills de réforme seraient adoptés. Or, de cette session extraordinaire il n'est rien résulté, qu'une pierte *sèche* pour les contribuables. Les Démocrates, qui avaient fait leur *devoir* consumé un temps précieux en vaines paroles et en *singeries* parlementaires.

Les conservateurs auraient dû s'apercevoir dès ce moment qu'ils étaient joués, mais comme ils étaient de bonne foi, ils ont pû croire à la bonne foi des radicaux, malgré l'expérience du passé.

Ils ont attendu la prochaine session régulière de la Législature et maintenant ils sont en mesure de juger leurs adversaires politiques et ils savent enfin à quoi s'en tenir sur leur compte.

La Chambre a adopté un bill d'élection qui ne laisse rien à désirer, parce qu'il permet à tous les citoyens de la Louisiane, blancs et noirs, conservateurs et radicaux d'exprimer librement leur volonté au scrutin. De bill abolit nécessairement l'influence Banos des retorns.

Les radicaux, cependant, ne désirent pas que l'élection prochaine soit impartiale, parce qu'ils savent bien qu'ils seraient battus, et plus complètement encore qu'ils ne l'ont été le 4 novembre 1872 et le 2 novembre 1874.

Il leur faut un Banos de retours, comme en 1872, comme en 1874, pour transformer leur minorité en majorité. Avec Anderson, Wells et Casanave comme arbitres des libertés électorales de la Louisiane, le parti radical ne craint vraiment pas d'éprouver un échec au mois de novembre 1876. Les démocrates essaient-ils vingt-cinq mille votes de majorité que les présidigitateurs du Bureau des retours les feront disparaître.

Le Sénat a donc rejeté le bill d'élection de la Chambre et a adopté un bill substitut, qui est à la fois une mystification et une insulte, un défi à l'opinion publique.

Ce bill substitut est l'œuvre d'un comité judiciaire, dont le nommé Baldwin, de Ouachita, est président. Non seulement il maintient le Bureau des retours, mais il lui accorde des pouvoirs tout à fait discrétionnaires. Le Sénat n'est pas digne de confiance, le Sénat ne s'attendait pas à l'explosion qu'ils ont déterminée et ils en sont été tout saisis.

Les résolutions Wiltz, Young, secondées par MM. Young et adoptées par tous les conservateurs de la Chambre, déclarant que si le Sénat persistait à maintenir le Bureau de fraudes, qui a nom le Bureau de retorns, la Chambre Wheeler serait déclaré virtuellement annulé, a jeté la panique dans les rangs des radicaux.

Les paroles énergiques prononcées par MM. Young et Wiltz, White et leurs collègues démocrates du Sénat, relativement à ce bill substitut, leur avaient déjà fait comprendre qu'ils avaient été joués par un tour de Jarnac infâme; les résolutions de la Chambre venant immédiatement après ont produit l'effet d'un coup de foudre.

Kellogg et Antoine, qui connaissent cette timorité, et pour cause, ont vu aussitôt se dresser devant eux le spectre de l'*impeachment*, et la peur les a pris.

On rapporte que Kellogg aurait dit qu'il espérait que les sénateurs radicaux en adoptant le bill substitut, était simplement d'obliger la Chambre à nommer un comité de conférence, et que plusieurs propriétaires et les concessions de part et d'autre on en serait arrivé à une sorte de compromis.

Si telle était réellement l'intention des sénateurs radicaux, ils ont dû être aussi surpris de l'action de la Chambre, qu'un homme qui mettrait son poing sous le nez d'un adversaire pour l'effrayer et qui frappe de celui-ci un soufflet en plein visage.

Les radicaux maintenant sont très embarrassés, car ils ne savent comment s'échapper de cette position qu'ils se sont faite et qu'ils ont cru rendre indispensable par une bravade.

Il est clair que si le Sénat ne rappelle pas son bill substitut, le compromis Wheeler étant déclaré forfait, la Chambre agira comme bon lui semblera, pour les plus pressants besoins, les blessés de notre dernière et malheureuse guerre.

Ces conséquence seront surtout graves pour Kellogg et Antoine, et ne tarderont pas à se faire sentir.

Les radicaux ont eu un caucus auquel assistait M. Packard. Ils sont très vivement inquiets.

Il y avait beaucoup de monde hier à la maison d'Etat, parcequ'on s'attendait à ce que le caucus se tiendrait au Sénat, mais il n'en a rien été, et le public a été désappointé.

Il y aura probablement des séances importantes ce lundi, mardi et mercredi.

Hier, une compagnie d'infanterie de l'armée régulière des Etats-Unis est arrivée par le chemin de fer Jack-son et s'est dirigée vers les Casernes improvisées de la rue des Magasins.

On a de suite fait courir le bruit que des troupes étaient envoyées pour prévenir des troubles possibles, et pour prendre possession encore une fois de la maison d'Etat.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce bruit n'est pas fondé.

Cette compagnie arrive du Mississipi et vient passer son quartier d'hiver à la Nouvelle Orléans. Elle fait partie du régiment du colonel Drouriand, qui est déjà ici depuis quelque temps.

Hôpital de Charité.

Mr J. D. Lichtenberger, secrétaire et trésorier de l'hôpital de charité, a eu l'obligeance de nous transmettre le rapport annuel de cette institution—rapport qui est adressé à la Législature, et qu'a signé Mr H. Bonzano, vice-président.

L'hôpital a reçu, du revenu de la loterie de la Louisiane, du produit des licences d'encanteurs, des frais d'inspection de l'abattoir, et d'une partie du "poll tax", $88,000, en comptant, et un mandat de $500.

L'inscription a, la cause des fièvres, vendre ses mandats, et a perdu, l'année dernière, $23,946.19, montant de l'escompte et de la baisse des valeurs.

Ils dette flottante de $36,606.75. La perte provenant de l'escompte et de la baisse des mandats, dans les cinq dernières années, s'élève à l'effrayante somme de $247,882.67.

Le rapport s'appuyant de la perte inquiétante que l'institution a été obligée de subir, demande à la Législature de spécifier les sources où lesvenu dont la compagnie pourra disposer.

Le rapport recommande qu'il soit alloué, $100,000 pour les dépenses courantes de 1876; $35,000, au moins, pour réparer et peindre les bâtisses; $10,000 pour des lits, des ustensils de cuisine, de la faïence, etc.; $39,534.29, somme que la Législature a déjà reconnue et légalisée en faveur des créanciers de l'hôpital.

Un nouveau procès.

Mr. F. Brott, propriétaire du bateau à vapeur Martha, vient d'intenter un procès, par l'entremise de son avocat, Mr. Sheldon, à messieurs Eager, Ellerman & Cie., relativement aux droits de la ligne française qui, en alléguant que l'ordonnance de la ville n'est effet est en violation de la Constitution des Etats-Unis, et que la ville n'a jamais été autorisée à ériger les quais à une corporation.

M. Sheldon a demandé une injonction contre messieurs Eager, Ellerman & Cie., et le juge Hawkins, agissant comme juge de la Cour dite supérieure de district, et l'injonction a été accordée.

Un naufrage sur le lac.

Le sergent Philip Taylor, de la police à cheval, faisait sa ronde habituelle, hier après midi, a découvert dans les joncs au bord du Nouveau Lac, à un mille environ de l'hôtel Hoyt, les débris d'une embarcation que l'on supposa être le "Mamabuli" de la Nouvelle-Orléans.

On pense que vendredi matin, pendant l'orage qui s'est fait sentir sur le lieve le "Mamabuli" en essayant d'entrer dans le canal du Nouveau Bassin a été brisé contre le revêtement.

On a lieu de croire que l'embarcation était montée par trois hommes qui ont dû périr.

On ne sait rien de plus, car les pêcheurs du Lac, interrogés par le sergent Taylor ont déclaré qu'ils ne connaissaient pas d'embarcation du nom de "Mannabali."

Petit incendie à Algier.

Vers trois heures et quart, hier matin, le feu s'est déclaré au toit de la maison sise rue Elmire, à Algier, entre Peter et Alix, appartenant à Mme Pinet et occupée par Mme Lathum. Les dégâts ont été peu considérables, grâce à l'énergie des pompiers d'Algier.

Séance mensuelle du Bureau de Santé.

La séance régulière du Bureau de Santé a eu lieu, avant-hier soir, sous la présidence du docteur White.

Les inspecteurs des différents districts de la ville ont présenté leur rapport. Tous constatent que l'état sanitaire a été en général très favorable pendant le mois de janvier. Il y a eu 486 décès. 259 des victimes appartenaient au sexe masculin, 176 au sexe féminin, blancs, 283 nègres et mulâtres 197.

Le docteur Finney a présenté une résolution qui a été adoptée, dans laquelle il a déclaré que la loi de 1873 créant un hôpital spécial pour les variolés a été un outrage à la communauté et doit être révoquée.

Après lecture d'une communication de Mr William Epperson, surintendant de la maison de refuge des jeunes garçons, au comité de trois membres, composé des sénateurs Finney, LeMonnier et Gaudet, a été nommé pour s'assurer s'il n'y a pas moyen de réduire les dépenses de cette institution.

Corps retrouvé.

Le corps d'une femme blanche inconnue a été trouvé flottant dans le fleuve, à deux milles et demi au-dessous d'Algar. Le coroner a été notifié.

TEMPÉRATURE.—1 Févr. 1876

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.	Fahrenheit.	Centisrade.
6 A. M.	40	4
12 M.	48	9
3 P. M.	52	11
6 P. M.	50	10

PHOTOGRAPHIES.—M. J. W. Petty, photographe, 14 rue Bourbon, près Canal, publie aujourd'hui dans l'*Abeille* un avis qui mérite de fixer l'attention de nos lecteurs. M. Petty, comme le dit son avis, fait d'excellentes cartes-photographiques à raison d'une piastre et demie la douzaine et de nous engageons les personnes qui cherchent un travail bien fait et surtout à un bon marché exceptionnel, à s'adresser à lui.

BIJOUTERIE.—On verra plus loin un avis de Mr A. Bonnet, rue Royale 65, qui, pour cause de changement d'affaires, vendra son stock de bijouterie au-dessous du prix coûtant. Ce stock est très beau et très varié et nous le recommandons aux acheteurs. En attendant Mr Bonnet se charge à prix réduits de montures de diamants et de réparations de bijoux et de montres. Son intention est aussi d'offrir à ses clients de bons marchés.

TESTAMENT CONTESTÉ.—Edward Andrew Shiff, de la Nouvelle-Orléans, petit-fils de Mme Basalice Shiff, décédée à Paris en octobre 1875, attaque le testament de cette dame. La succession se compose d'immeubles situés à New-York, dans la Louisiane et en France. La défunte avait sept enfants, dont l'un Edward, décédé avant elle, est représenté par le plaignant. Elle a indiqué, par un testament du 28 mai 1861 et par un codicille du 20 juin 1869, comment elle entendait que ces biens fussent partagés entre ses enfants. Une des clauses porte que la somme de $25,000, donnée en avancement d'hoirie par Mme Shiff à celui de ses fils qui est décédé depuis cette donation, sera imputée sur la part revenant au représentant de celui-ci. De là le procès. Le plaignant allègue, entre autres allégations, que la défunte, préalablement en extraire tous les poissons; c'était un curieux spectacle, auquel assistaient les habitants de la coquette ville. Quatre ou cinq tonnes arrivèrent bientôt, englobant la moitié du lac et emprisonnant dans leurs mailles perches, rougets, carpes, brêmes, anguilles, tanches, gardons, brochets, etc. Le plus gros poisson qui se trouvait un qui pesait 27 livres; ce colosse venait d'engloutir un autre brochet presque au même moment où celui-ci venait d'avaler une tanche d'une raisonnable grosseur.

De sorte que l'heureux pêcheur avait pris trois poissons en un seul. A voir ces poissons remplir presque à eux seuls les bottes en cuir, on se serait cru transporté sur les bords de l'Océan, à la pêche du thon ou de la morue. Mais ici la mer était un lac et les poissons, au lieu de vivre aux souterraines, dans collines environnantes, de Montmorency, Sannois, Deuil, Epinay et Orgemont. Aujourd'hui le lac est complètement vide.

Pour repeupler l'étang, on y jettera des "plantes" de rivière, on petits poissons microscopiques qui, pendant cinq ans encore, auront le droit de devenir paisiblement la poêle et la friture.

LES JOUJOUX DE PARIS.—Plus de cinq mille ouvriers sont occupés en ce moment à Paris par l'industrie des jouets. Quelques-uns de ces ouvrages méritent d'être remarqués.

Les canons des fusils d'enfant sont faits avec de vieilles bottes à sardines; le zinc employé à cet effet provient des caisses et des roguures des ateliers, par les vieilles gontières, par les toitures hors de service.

Les bottines des poupées se fabriquent avec les débris de nos porte-monnaie.

Les roues du tapin-tambour ne sont autre chose que les rondelles de bois découpées dans les pochettes de fer-blanc pour les carafons à — ce qui explique qu'un tapin-tambour roulant sur acajou ou palissandre peut figurer sur l'étalage à crédo sous!

Les poupées polichinelles en carton, etc., sont fabriqués par des ouvriers qui habitent pour la plupart la Butte-aux-Cailles ou les hauteurs de Belleville, logés dans des échoppes en bois qu'ils construisent eux-mêmes, sur un terrain pour la location duquel ils paient un prix moyen de cinq francs par an.

Les poupées-acteurs des théâtres d'enfants sont habillées à l'aide des défroques des artistes dramatiques de nos scènes, depuis l'Opéra jusqu'aux théâtres de bas-lienne. Le principal fabricant de ces affablements est un ancien acteur qui s'approvisionne surtout au marché du Temple.

Il se fabrique à Paris, par an, six cent mille bottes de jeu de loto; ce chiffre augmente d'année en année. Les bonshommes du petit fer *Joseph* passent dans la quarante-deux mains avant de pouvoir être mis entre celle des bobies.

Enfin, tous les soldats de plomb sont fabriqués à Nuremberg, avec les débris de ceux provenant des anciens cimetières.

LA PÊCHE DU LAC D'ENGHIEN.—Hier mercredi, le joli lac d'Enghien a été entièrement desséché, ainsi que cela se pratique tous les cinq ans. Il fallait, en effet, préalablement en extraire tous les poissons; c'était un curieux spectacle, auquel assistaient les habitants de la coquette ville. Quatre ou cinq tonnes arrivèrent bientôt, englobant la moitié du lac et emprisonnant dans leurs mailles perches, rougets, carpes, brêmes, anguilles, tanches, gardons, brochets, etc. Le plus gros poisson qui se trouvait un qui pesait 27 livres; ce colosse venait d'engloutir un autre brochet presque au même moment où celui-ci venait d'avaler une tanche d'une raisonnable grosseur.

De sorte que l'heureux pêcheur avait pris trois poissons en un seul. A voir ces poissons remplir presque à eux seuls les bottes en cuir, on se serait cru transporté sur les bords de l'Océan, à la pêche du thon ou de la morue. Mais ici la mer était un lac et les poissons, au lieu de vivre aux souterraines, dans collines environnantes, de Montmorency, Sannois, Deuil, Epinay et Orgemont. Aujourd'hui le lac est complètement vide.

Pour repeupler l'étang, on y jettera des "plantes" de rivière, on petits poissons microscopiques qui, pendant cinq ans encore, auront le droit de devenir paisiblement la poêle et la friture.

LES HOMMES SINGES.

Le *Temps* continue ses correspondances sur le voyage du prince de Galles. La lettre aujourd'hui est datée de Kandy (Ceylan); elle a eu lieu des Veddahs un passage qui mérite de passer tout entier sous les yeux de nos lecteurs.

Quant aux Veddahs, ce sont des êtres misérables qui vivent à l'état sauvage dans les jungles et les bois les plus épais. Il est prouvé maintenant que ces tristes spécimens d'une race d'homme, sont dégradés, sont inférieure de tout temps au reste de l'humanité, sont les descendants directs des Yakihos, qui habitaient l'île avant l'arrivée des conquérante bouddhistes. Depuis cette invasion, les pauvres aborigènes ont constamment fui les nouveaux possesseurs du sol, s'enfonçant toujours plus avant dans les retraites mystérieuses des forêts vierges, et maintenant encore il est contenx que les efforts des autorités anglaises pour les civiliser produisent des résultats, bien que les bons procédés dont on use envers eux aient paru les toucher en plus d'une occasion.

Ce sont des êtres d'aspect chétif, bien qu'assez robuste; leur tournure gauche, de caractère inoffensif, plutôt craintif fa à l'exès que sauvages, mauvais chasseurs bien qu'ils soient forcés de vivre de leur chasse, ne connaissent pas la culture quelconque, à la moindre légende religieuse, pas le moindre fétiche. Ils sont armés de lances très imparfaites d'arcs qu'ils tirent avec leurs pieds, lesquels ressemblent à des mains de singes. Pour tout costume, ils portent un petit haillon attaché aux reins par une ficelle.

Comme les Veddahs sont une des curiosités de l'île et que le gouvernement de la colonie a le désir sincère de faire quelque chose pour eux, on avait résolu d'en prendre quelques échantillons au prince et on en avait attrapé quelques douzaines dans les bois, ce qui n'est pas une besogne facile, à ce qu'on prétend, que les forêts en contiennent cinq à six mille. Aburis ne comprenant pas ce qu'on leur voulait, ces malheureux, si près de l'état animal qu'ils en ont la peine un langage et qu'ils communiquent ensemble plus volontiers par gestes que par mots, faisaient vraiment pitié au milieu des pompes de la réception.

Les femmes surtout paraissent misérables; quelques-unes de guenons des plus laides espèces ont meilleure tournure. Plus encore que les hommes, elles se tiennent courbées vers la terre, comme si elles se retenaient plus chez un être humain composées, et quels angles faciaux chez tous, quelle absence de relief dans le nez, quelle projection des mâchoires, quelles horribles criniéres, en outre, quels regards de singes inquiets, absolument incapables de fixer un objet!....C'est ce dernier trait qui m'a produit l'impression la plus pénible. Rien de rétrograde plus chez un être humain composé perpétuel clignement des yeux, d'autant plus que la frayeur enlevait à cette grimace tout ce qu'elle pourrait avoir de comique aimiesque.

Nous ne dontons pas que quelque Barnum ne se mette en tête de nous amener quelque jour un spécimen de cette race étrange; il y aurait de l'argent à gagner avec cette petite spéculation!

Un nouveau procès.

Mr. F. Brott, propriétaire du bateau à vapeur Martha, vient d'intenter un procès, par l'entremise de son avocat, Mr. Sheldon, à messieurs Eager, Ellerman & Cie., relativement aux droits de la ligne française qui, en alléguant que l'ordonnance de la ville n'est effet est en violation de la Constitution des Etats-Unis, et que la ville n'a jamais été autorisée à ériger les quais à une corporation.

M. Sheldon a demandé une injonction contre messieurs Eager, Ellerman & Cie., et le juge Hawkins, agissant comme juge de la Cour dite supérieure de district, et l'injonction a été accordée.

Un naufrage sur le lac.